



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 14 novembre 2022.

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
 de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	22
PRESENTS	12
VOTANTS	16

**DATE DE LA
CONVOCAION**

07/11/2022

OBJET

**Décision Modificative n°1 –
Budget Les Archers :
Réajustement de budget.**

Acte rendu exécutoire après
 publication le
24 novembre 2022

La Vice-Présidente,
 Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept novembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Alain BOUVIER donne pouvoir à Véronique HELLEUX
 Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
 Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Delphine PRIEUR
 Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Paule GOUIN, Christophe PAPILLON, Richard ROUSSEAU.

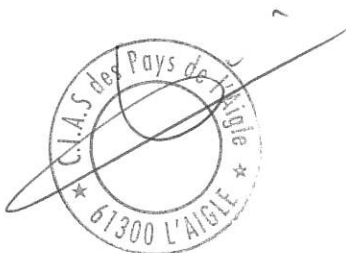
Absents : Hugo DUPONT, Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée qu'il y a une augmentation des fluides ainsi qu'une augmentation sur le personnel liée au salaire d'un agent et la mise en œuvre de sa rupture conventionnelle (non prévue au budget).

Budget Les Archers - DM 1				
Fonctionnement	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	011	60612	Electricité	7 000 €
	012	64111	Rémunération principale	19 000 €
	016	6188	Autres frais divers	-5 000 €
	Total dépenses de fonctionnement			21 000 €
	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000 €
	74	747	Fonds à engager	16 000 €
Total recettes de fonctionnement			21 000 €	
Equilibre de la section				0 €

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,
- Vu la délibération n° 2022-03-28-021 du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mars portant approbation du budget primitif 2022,

Accusé de réception en préfecture
 061-200072387-20221114-2022-11-14-056-DE
 Date de télétransmission : 24/11/2022
 Date de réception préfecture : 24/11/2022



Acte rendu exécutoire après
publication le
24 novembre 2022

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative présentée afin de réaffecter des crédits conformément au tableau ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.